

DE/31/7.10/20231205/42

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	25	
Représentés :	8	
Non représentés :	0	Séance du 5 décembre 2023
Votants :	33	L'an deux mille-vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le 29 novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
		Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Evelynne Espenon, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE, Michel MUS, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Jean-Claude OBER		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Caroline PLATERO-DELERM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

Service de Télésurveillance – Compensation des dépenses liées au changement de prestataire

M. Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire, explique que suite à la remise en concurrence périodique du marché conclu par la Commune pour assurer le service de télésurveillance, un nouveau prestataire a été retenu : la société Cinq sur Cinq Télésurveillance.

M. Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire, précise que de ce fait, pour pouvoir continuer à bénéficier du service de télésurveillance, les abonnés devront faire reprogrammer leur centrale d'alarme afin de la relier à la centrale de télésurveillance du nouveau prestataire.

En vue de compenser la charge financière de la reprogrammation de leur alarme, M. Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire, propose d'accorder, pour les particuliers abonnés, une remise gracieuse correspondant au premier trimestre 2024 d'abonnement au service de télésurveillance, soit 81€.

Le Conseil Municipal, M. Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire, entendu et *après en avoir délibéré à l'Unanimité,*

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 28 novembre 2023,

CONSIDERANT que pour pouvoir continuer à bénéficier du service de télésurveillance, les abonnés devront faire reprogrammer leur centrale d'alarme afin de la relier à la centrale de télésurveillance du nouveau prestataire.

CONSIDERANT que la commune souhaite compenser la charge financière de la reprogrammation des alarmes des particuliers abonnés

- **DECIDE** d'accorder pour les particuliers abonnés, une remise gracieuse correspondant au premier trimestre 2024 d'abonnement au service de télésurveillance, soit 81€.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.



Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire

Transmis le : 14.12.2023

Publié le :

Notifié le :

Caroline PLATERO-DELERM



Secrétaire de séance